

services PUBLICS

Le référendum contre EFAS a abouti !

Avec le dépôt de 57 346 signatures le 18 avril dernier, le SSP a fait aboutir le référendum contre EFAS, une magnifique victoire d'étape qui doit nous permettre de préparer les combats futurs !

EN PAGE 11

Le fardeau des primes

3 POINT FORT – Nous voterons le 9 juin prochain sur l'initiative d'allègement des primes prévoyant un plafonnement de ces dernières en fonction du revenu. Un oui offrirait un bol d'oxygène et ouvrirait le débat vers un autre système de financement.

Un empire économique

6-7 CONTRE-FEUX – Les années 1857 à 1914 voient la montée en puissance de la Suisse sur la scène internationale. Retour sur les contours de cette expansion économique avec Cédric Humair, maître d'enseignement et de recherche à l'UNIL.

Climat et capitalisation

10 INTERVIEW – Quelles sont les responsabilités des caisses de pension dans la lutte contre le dérèglement climatique? Comment combattre l'opacité du deuxième pilier? Questions à Gaspard Genton, membre des Avocat-e-s pour le climat.





L'image d'Éric Roset

Berne, 18 avril 2024, des cartons remplis de signatures sont remis à la Chancellerie fédérale par le SSP: propulsé par une énorme énergie militante, le référendum contre EFAS a abouti!

À l'issue d'un hiver à battre le pavé, cette réussite est une victoire d'étape contre la mainmise des assureurs sur le système de santé. Beaucoup de luttes restent encore à mener, mais nous voilà motivé-e-s.

Éditorial

Mener les batailles de la santé

Ce sont finalement plus de 57 000 signatures validées qui ont été déposées à la Chancellerie fédérale le 18 avril dernier et c'est un signal important! L'aboutissement de ce référendum permettra de mener des batailles essentielles sur le champ du système de santé. En effet, alors qu'il s'agit d'un besoin social fondamental, la politique de la santé en Suisse est largement pilotée par des acteurs privés qui exercent une influence déterminante et contraire aux intérêts de la majorité de la population. La votation à venir sur EFAS devra nous permettre d'ouvrir le débat sur le système de santé que nous souhaitons. Voulons-nous confier la gestion de l'ensemble du système de santé aux assureurs privés ou la santé doit-elle être considérée comme un bien commun qui doit à ce titre rester en mains publiques? EFAS a été justifiée par ses promoteurs-trices par une volonté de «simplifier le système» en introduisant un seul payeur de prestations, mais pourquoi donc n'a-t-on pas décidé de faire gérer les milliards de francs de primes maladie par la puissance publique?

Le système LAMal est, à bien des égards, à bout de souffle. Il n'intègre pas les soins

dentaires et sous-développe la prévention en matière de médecine du travail. Sur le plan financier, les primes explosent et étranglent les ménages. Toujours plus de personnes renoncent à se faire soigner par manque de moyens (ce qui ne les empêche pas de devoir s'acquitter des primes). Obnubilés par la question des «coûts» (comme si la santé pouvait être

«trop chère»), les assureurs proposent des modèles d'assurance dits alternatifs avec des options qu'ils imposent aux gens. Cette obsession permanente ne cesse de dégrader massivement la qualité des soins et les conditions de travail des personnels soignants qui perdent le sens de leur activité. Elle conduit également à une pression pour contenir les prestations de l'assurance de base. Ce qui permet, dans le même temps, aux assureurs de proposer des assurances complémentaires profitables assurant une meilleure prise en charge pour ceux-celles qui en

ont les moyens. La médecine à deux vitesses n'est ainsi pas un risque, mais une réalité, les profits des cliniques privées sont là pour en attester. S'opposer à EFAS est incontournable pour résister à cette régression en marche.

Pour la population, les primes maladie constituent un sujet de préoccupation permanent et cette question va être au

UN BESOIN SOCIAL FONDAMENTAL

cœur des débats politiques pendant ces prochaines semaines. L'initiative pour l'allègement des primes revêt une dimension de pure nécessité. Elle pose la question du poids des primes et vise à le limiter. Fidèle à ses vieilles habitudes en matière de protection sociale, la droite hurle au gouffre financier que représenterait cette mesure. Or, les primes maladie peuvent être vues comme un impôt, puisqu'il concerne tout le monde. Il s'agit d'un prélèvement obligatoire effectué par les agents privés que sont les assureurs. Un prélèvement qui se caractérise par son aspect sociale-

ment régressif. Proportionnellement, ce prélèvement est plus élevé à mesure que le salaire est bas. Il ne connaît pas de limite et l'initiative vise à en établir une, ni plus ni moins. À l'heure où les primes représentent plus de 14% du revenu des ménages, un plafond à 10% représenterait une bouffée d'oxygène essentielle.

Ces combats majeurs qui nous attendent sont évidemment liés. Les discussions dans la rue lors des récoltes de signatures ont permis de toucher du doigt la colère de la population envers les assureurs et leur gestion du système de santé. Ces débats doivent être poursuivis car un changement du système de santé est urgent. La relance d'un projet de caisse-maladie unique et sociale, avec des primes proportionnelles au revenu, doit être un axe de travail majeur de ces prochaines années. Le défi futur consiste à investir dans la santé pour garantir à toutes et tous des soins de qualité et améliorer les conditions de travail des personnels soignants, deux objectifs qui doivent aller de pair et qui passent par la défaite d'EFAS et une victoire le 9 juin! ■

ALEXANDRE
MARTINS
RÉDACTEUR

Le poids des primes d'assurance-maladie devient toujours plus insoutenable pour les travailleurs et les travailleuses de ce pays. Le 9 juin prochain, votons oui à l'initiative d'allègement des primes!

Éviter l'asphyxie

SERVICES PUBLICS
L. SCHLIERNER FOTOLIA . PHOTO

Lors de l'introduction de la LAMal en 1996, la prime moyenne était de 173 francs par personne. En 2024, elle se situe à 359,50 francs et a donc plus que doublé. Le 1^{er} janvier 2024, l'augmentation moyenne des primes maladie se monte à 8,7% par rapport à 2023. Une année auparavant, elle se situait à 5,4%. Ce mouvement est destiné à se poursuivre¹. En 2024, une famille de quatre personnes reçoit des factures de primes d'un montant moyen de 15 200² francs (19 700 francs à Genève), et cela, uniquement pour être assurée car elle devra encore passer à la caisse si elle a recours aux services de santé, avec la franchise et la participation aux coûts. Pour un nombre toujours plus grand de ménages, le niveau des primes est synonyme d'un véritable étranglement économique, qui se cumule encore avec l'augmentation des prix des loyers et de l'énergie pour aboutir à un recul des salaires réels ces dernières années.

UN PLAFONNEMENT NÉCESSAIRE. L'initiative sur laquelle nous voterons demande simplement que les primes soient plafonnées à 10% du revenu disponible et que des réductions de primes, financées aux deux tiers par la Confédération (le solde revenant aux cantons), soient accordées aux ménages consacrant plus de 10% de leur revenu aux primes maladie. L'OFSP (Office fédéral de la santé publique) a calculé que la charge des primes nette (donc après déduction des subsides éventuels) se montait en moyenne à 6,6% du revenu disponible en l'an 2000. Cette charge est passée en 2020 à 14% du revenu disponible! Or, les primes ont encore augmenté de plus de 15% depuis 2020...

La réponse traditionnelle du monde politique à ces constats alarmants consistait à exposer qu'il existe des réductions de prime pour alléger ce fardeau lorsqu'il est «excessif». Ces subsides sont financés conjointement par les cantons et la Confédération. Si les montants versés par la Confédération évoluent au même rythme que les primes, ce n'est pas le cas des montants financés par les cantons. En effet, si quelques cantons font exception (comme le Canton de Vaud qui applique déjà le plafonnement des primes à 10% du revenu), 17 cantons sur 26 ont revu à la baisse les moyens consacrés aux réductions de primes dans ces dix dernières

années. Par ailleurs, vu le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de bénéficiaires des PC (prestations complémentaires), ce ne sont plus, en 2022, que 46% des montants des subsides qui sont destinés aux ménages à revenus modestes (contre 68% 22 ans auparavant). Globalement, alors que les primes augmentent à un rythme sans commune mesure avec l'évolution des salaires, la part de la population bénéficiant des réductions de primes est passée de 21% en 2012 à 18% en 2022.

RENONCEMENT AUX SOINS. Nous n'avons parlé jusqu'ici que du montant des primes. Les choses se corsent lorsque les ménages doivent faire face à des dépenses de santé. En effet, vu la charge démesurée des primes maladie, les ménages optent pour des solutions de prime moins chères, mais qui impliquent une franchise élevée. Cela signifie qu'en cas de besoins de santé, ces ménages devront payer de leur poche les premiers francs du traitement (jusqu'à 2500 francs par an). Dans la mesure où, selon l'OFS, 20% de la population ne peut pas faire face à une dépense imprévue de l'ordre de 2500 francs, la conséquence est que de plus en plus de personnes renoncent à se soigner pour des motifs financiers. En douze ans, la proportion de la population ayant renoncé à des soins de santé en raison des frais a triplé, passant de 6% à 18,8%³.

STOPPER CETTE SPIRALE. Il est plus que temps de mettre un terme à cette évolution délétère pour l'ensemble de la population, qui ouvre la porte aux fausses réponses mettant l'accent sur la supposée «explosion des coûts de la santé» (voir ci-contre). Les premiers sondages montrent que la population est favorable à une telle solution à environ 60%, mais la campagne est devant nous. L'initiative d'allègement des primes répond à une situation urgente. Elle doit également permettre, tout comme la votation à venir sur EFAS, d'ouvrir un réel débat de fond sur notre système de santé et sur son financement. ■

¹ Une des faitières des assureurs maladie, santésuisse, titrait ainsi son communiqué de presse du 4 février 2024: «La plus forte croissance des coûts depuis 10 ans pèse sur les payeurs de prime»

² Voir le site de campagne: www.alleger.ch

³ Voir l'article de Benoit Blanc publié dans *Services Publics* du 26 janvier 2024 «LAMal: le renoncement aux soins s'étend», publié originellement sur le site alencentre.org.

Enjeux

NON À L'INITIATIVE DE «FREIN AUX COÛTS»

Au menu des votations du 9 juin figure également l'initiative du Centre intitulée dans son intégralité «Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)». Les premiers sondages font état d'un soutien timide à hauteur de 54% d'opinions favorables.

Le texte prévoit l'introduction d'un frein aux coûts en cas d'évolution des dépenses de santé supérieures de plus de 20% à la progression des salaires nominaux (donc sans tenir compte de l'inflation). Les contours exacts de la mise en œuvre de ce «frein» seraient du ressort de la Confédération, mais le mouvement général est bien indiqué. On peut y voir une initiative publicitaire du Centre, mais elle s'inscrit également dans l'obsession récurrente pour les «coûts». Le simple usage de ce terme, en lieu et place de celui de «dépenses de santé», tout comme l'on parle des «dépenses militaires» (et non des «coûts militaires») montre l'emprise idéologique dans lequel est pris le débat sur la santé en Suisse du fait du financement antisocial des primes par tête.

Il est indéniable qu'il existe un potentiel d'économies dans les dépenses de santé qui est bloqué par les puissants lobbies actifs au Parlement fédéral (les pharmas notamment). Cependant les défis principaux du système de santé suisse sont bien plutôt de développer un mode de financement social qui n'étouffe pas la population et qui permette d'investir dans la santé pour garantir des soins de qualité à tou-te-s et des conditions de travail dignes. Aucun de ces enjeux n'est abordé avec cette initiative. Bien au contraire, on peut prévoir qu'en cas d'acceptation, les pressions vers la dégradation des conditions de travail des personnels soignants et la diminution de la qualité des soins de base vont s'exercer encore plus fortement, favorisant d'autant plus le développement d'une médecine à deux vitesses. Une seule conclusion: écartons cette initiative et recentrons le débat sur les enjeux fondamentaux qu'aborde l'initiative d'allègement des primes. ■

Contexte

PARLONS FINANCEMENT

L'initiative d'allègement des primes propose d'introduire une limitation constitutionnelle à l'impôt le plus antisocial qui soit, celui des primes par tête dans lequel les travailleurs-euses les plus défavorisé-e-s paient le même montant que les ultra-riches. Il s'agit d'une revendication élémentaire face au scandale de ce financement.

La Suisse est d'ailleurs le pays de l'OCDE dans lequel la population participe le plus aux dépenses de santé. Dans les pays de l'Union européenne, la majorité des dépenses de santé est financée par l'impôt ou par des cotisations salariales, à hauteur de 80%. En Suisse, ce sont à peine 36% des dépenses de santé qui sont financées par les pouvoirs publics. En conséquence, c'est la population qui trinque par le biais des primes, franchises et participations aux coûts. Les entreprises et les grandes fortunes ne contribuent pas au financement de la santé en Suisse. L'initiative d'allègement des primes permet d'aborder ce problème, mais il s'agit de poursuivre la réflexion.

Le résultat des votations du 3 mars a mis en évidence la confiance de la population dans l'AVS, qui se caractérise par un mode de financement social et tendant à réduire les inégalités entre riches et pauvres (tout le contraire des primes par tête qui sont proportionnellement plus lourdes pour les bas revenus). En s'inspirant du mode de financement de l'AVS pour les dépenses de santé, des calculs ont été effectués pour le financement de la santé en Suisse. Les résultats sont éloquentes: une cotisation salariale de 3,2% (payée également par l'employeur) permettrait de couvrir l'équivalent des primes maladie déboursées par les ménages. Si on prend en considération l'ensemble des dépenses de santé des ménages, donc également les paiements directs (la participation aux coûts) et les assurances complémentaires, il faudrait alors une cotisation paritaire de 6,2%¹. Un financement solidaire basé sur l'AVS permettrait ainsi à la fois de diminuer la charge que représentent les dépenses de santé pour les ménages et de financer les investissements nécessaires pour répondre aux besoins futurs et assurer des conditions de travail dignes dans les soins. ■

¹ Voir l'article de Benoit Blanc publié dans *Services Publics* du 29 septembre 2023: «Financement du système de santé: une alternative existe!», publié originellement sur alencentre.org.



GENÈVE VOLONTÉ DE CENSURE DE LA DROITE

NON À LA CENSURE DE LA JUSTICE CLIMATIQUE ET SOCIALE À L'ÉCOLE

Que la droite toute-puissante au Parlement s'attaque aux savoirs enseignés à l'école n'était qu'une question de temps. Après s'être attaqués aux budgets, aux postes, aux conditions de travail et d'enseignement et à la formation des enseignant-e-s, c'est désormais la bataille des idées à l'école que les partis bourgeois entendent investir... en interdisant et censurant les contenus qui ne leur plaisent guère, à savoir «l'activisme écologique, le wokisme, la lutte des classes, des sexes et des moyens de transport», peut-on lire dans la motion intitulée initialement «Pour lutter contre l'endoctrinement dans l'instruction publique». Adopté le 22 mars à 54 voix contre 28, après une proposition de modification du PLR, ce texte est symptomatique du projet politique que la majorité bourgeoise réserve pour l'école: une école à moindre coût dans laquelle toute réflexion ou discussion légitime, vitale et urgente quant à l'avenir de la planète, de l'environnement et du climat, par exemple, n'a plus sa place. Une école où parler d'égalité de classe et de genre ne peut figurer au programme, et ce, alors même que les inégalités – et les coûts humains qui les accompagnent – ne cessent de se creuser. Une école où la pensée est aseptisée au profit d'un prétendu apolitisme (en réalité ultralibéral). La majorité de droite s'offusque-t-elle de l'intervention dans les classes du lobby néolibéral Avenir Suisse qui, chaque année, vient donner des ateliers de démocratie aux adolescent-e-s? La réponse est bien évidemment non. Car pour elle, il n'y a «endoctrinement» qu'à partir du moment où circulent les idées qui ne sont pas les siennes. Enfin, la présence dans les écoles et la participation, lors de débats préélectorales, d'un parti de droite ré-

cemment dénoncé par la Commission fédérale contre le racisme, et dont certains élus ont été condamnés pour injures raciales, n'a pas suscité de courriers de parents-député-e-s pour réclamer un meilleur contrôle de qui est invité à l'école.

La droite veut censurer toute notion de «désobéissance civile à l'école». Avec ce vote dangereux, on se demande déjà en salle des maître-sse-s comment on traitera les multiples sujets qui incluent le thème de la désobéissance civile. Les enseignant-e-s d'histoire et d'autres sciences humaines pourront-elles-ils encore parler sans crainte des combats de Rosa Parks et du Mouvement des droits civiques, de la résistance au nazisme, de Mai 68, ou des campagnes de désobéissance civile menées en Inde contre le système colonial, ou devront-ils-elles revoir leurs copies pour satisfaire les caprices idéologiques de quelques parlementaires?

Les enseignant-e-s du SSP et du Collectif des enseignant-e-s pour le climat et la biodiversité dénoncent avec la plus grande fermeté cette ingérence des partis de la majorité dans le contenu des cours, une ingérence qui ne sert d'autres intérêts que ses idées et son programme politique. Nous continuerons de nous battre pour défendre une école qui place l'avenir des jeunes au centre de notre mission et de nos préoccupations dans le respect du cadre légal et déontologique. La question demeure de savoir comment parler d'avenir avec nos élèves quand celui-ci se dessine sur une planète brûlée par des politiques qui laissent libre cours au pillage généralisé des ressources... ■

**GROUPE ENSEIGNEMENT . SSP . RÉGION GENÈVE
COLLECTIF DES ENSEIGNANT-E-S POUR LE
CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ**

FRIBOURG COMPTES 2023 DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

CONTRE L'AUSTÉRITÉ ANNONCÉE

Le Conseil d'État vient de publier les comptes 2023, qui clôturent avec un bénéfice de 200 000 francs. Malgré cet excédent, et une fortune qui reste considérable, le gouvernement annonce d'ores et déjà une nouvelle période d'austérité. Le SSP appelle à se mobiliser contre une limitation des dépenses publiques, qui touchera, en premier lieu, les plus fragiles! Le Conseil d'État agite le chiffon rouge d'une «situation de déficit structurel». Il faut savoir raison garder: la fortune nette de l'État de Fribourg reste supérieure à 800 millions de francs, ce qui montre que la situation financière de l'État de Fribourg reste excellente!

Le «changement de paradigme» dont parle le gouvernement, s'il devait se confirmer, serait en premier lieu de sa pleine et entière responsabilité. Le Conseil d'État a, en effet, multiplié les cadeaux fiscaux au cours des dernières années, qui ont largement profité aux plus aisé-e-s: diminution de l'impôt sur la fortune, diminution de l'impôt sur les prestations en capital, diminution du coefficient d'imposition des personnes physiques de 100% à 98%, puis à 96%, diminution de l'imposition du bénéfice des entreprises (de 19,86% à 13,72%). Le moment est venu d'annuler ces cadeaux fiscaux aux nanti-e-s, dont les

plus fragiles paient aujourd'hui le prix fort! Au cours des dernières années, le Conseil d'État a mis toute son énergie à limiter les prestations de service public. Malgré la croissance de la population la plus forte de Suisse, les nouveaux postes de travail sont gelés. Résultat des courses: des services entiers se retrouvent largement sous-dotés. On le constate, aujourd'hui encore, au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), dont le personnel s'est mis en grève en novembre dernier. Selon les propres calculs du gouvernement, il faudrait créer 23 EPT de plus pour garantir la protection de l'enfance! Concernant la pénibilité du travail, cela fait plus de deux ans que le gouvernement repousse les négociations à ce sujet. Enfin, le Conseil d'État refuse de publier une étude qui démontre la nécessité de revaloriser les salaires des soignant-e-s.

Le SSP va se mobiliser, au cours des prochains mois, pour que le budget 2025 prévoie une croissance des postes de travail qui réponde aux besoins, en particulier au SEJ. Le Conseil d'État doit également entrer en négociations sur la question de la pénibilité du travail. Enfin, il est urgent de revaloriser les salaires des soignant-e-s. ■

SSP . RÉGION FRIBOURG

VAUD COMPTES 2023 DE L'ÉTAT DE VAUD

LA VRAIE POLITIQUE DU GOUVERNEMENT LUISIER

Le 26 mars dernier, le Conseil d'État vaudois a publié les comptes 2023, premiers véritables comptes du gouvernement Luisier, puisque le résultat précédent ne faisait que refléter les choix effectués à la fin de la législature précédente.

Force est de constater que, malheureusement, ni les comptes 2023, ni l'interprétation qu'en fait le Conseil d'État ne sont surprenants. D'une part, les comptes affichent un déficit qui confirme que la politique fiscale choisie par le gouvernement produit des conséquences rapides sur les ressources de l'État. D'autre part, l'interprétation de la situation – qualifiée de «sérieuse mais maîtrisée» par le Conseil d'État – est assez simpl(ist): il faut «stabiliser la croissance des charges» et établir un «plan d'action» à cette fin.

Ces résultats et ces considérations ne sont malheureusement pas étonnants car ils étaient annoncés dans le Programme de législature. Celui-ci affirmait en effet, déjà, que la politique du gouvernement s'articulerait autour des baisses d'impôt et que l'évolution des dépenses serait subordonnée aux effets financiers desdites baisses d'impôts: «Une dégradation de la situation économique pourrait aussi se traduire à la fois par la réduction des revenus et par un accroissement plus soutenu des charges. Le cas échéant, le Conseil d'État se verrait dans l'obligation de reconsidérer l'évolution de certaines dépenses en fonction des priorités défi-

nies ou la réalisation de certains projets» (Programme de Législature 2022-2027, p. 87).

En clair: tout déséquilibre budgétaire conduira à une cure d'austérité afin de pouvoir respecter le plan de route des baisses fiscales prévues. La présentation des comptes 2023 est donc cohérente avec la doctrine annoncée.

Le SSP ne partage bien évidemment pas cette hiérarchie qui, de fait, subordonne la qualité des prestations des services publics et parapublics et les conditions de travail aux effets financiers d'une politique fiscale agressive. C'est finalement la population tout entière qui en paiera les conséquences. Nous luttons au contraire pour que ce qui appartient en commun aux habitant-e-s de ce canton – les services publics et parapublics – soient l'aune à laquelle s'ajuste la politique fiscale. Ce n'est en effet qu'à ce prix qu'une véritable politique démocratique peut être mise en œuvre. Le SSP s'opposera par conséquent à toute réduction du financement des services publics et parapublics, maintiendra ses revendications d'indexation et de revalorisation des salaires (notamment dans le secteur parapublic sanitaire et social), et appelle le Conseil d'État à annuler les futures baisses d'impôt qu'il avait prévues. La situation commande de la responsabilité de sa part, non l'aventurisme dans lequel il s'est lancé. ■

SSP . RÉGION VAUD

VAUD RASSEMBLEMENT À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

CONTRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES DOCTORANTS

À l'Université de Lausanne (UNIL), la campagne Stable Jobs – Better Science lancée par le SSP en 2022 a pris la forme d'une pétition, organisée conjointement avec l'Association du corps intermédiaire et des doctorant-e-s de l'UNIL (Acidul). Signée par plus de 1000 personnes, la pétition a été remise à la direction de l'université au mois de juin 2023.

Les demandes visaient à corriger les inégalités de salaire et de conditions de travail entre les doctorant-e-s employé-e-s de l'UNIL, qui pour le moment varient considérablement selon la source de leur financement. Les assistant-e-s diplômé-e-s, payé-e-s par le budget ordinaire de l'UNIL, sont engagé-e-s pour cinq ans et consacrent la moitié de leur temps de travail à leur thèse, avec des salaires allant de 65 000 à 75 000 francs par an à plein temps – avec toutefois un taux de travail moyen de 84%. Les doctorant-e-s financé-e-s par le FNS, à l'inverse, travaillent sur leur thèse à 85% pendant quatre ans, mais avec une rémunération nettement plus basse. Cet écart salarial est partiellement compensé par une indemnité mensuelle de 761 francs, versée par l'UNIL. La pétition proposait donc d'égaliser vers le haut ces deux statuts, en augmentant le salaire des doctorant-e-s financé-e-s par le FNS et en accroissant le temps réservé à la thèse pour les assistant-e-s diplômé-e-s,

tout en leur garantissant un engagement à plein temps.

La direction de l'UNIL a répondu aux pétitionnaires à la fin du mois d'octobre, en disant en substance qu'elle ne pouvait rien faire, tout en reconnaissant une partie du constat.

Le SSP et Acidul ont donc convoqué une assemblée générale en décembre, puis un rassemblement devant le bâtiment de la direction le 19 mars dernier. À cette occasion, les salarié-e-s présent-e-s ont apporté à cette dernière la facture du travail gratuit effectué par les assistant-e-s diplômé-e-s de l'UNIL. L'engagement à temps partiel d'assistant-e-s qui travaillent en réalité à plein temps correspond à 180 000 heures annuelles non payées, ce qui représente une économie de plus de 6,6 millions de francs pour l'UNIL.

Le rassemblement du 19 mars visait à dénoncer publiquement l'absence de réponses sérieuses aux demandes portées par notre pétition de la part de la direction de l'UNIL. Les doctorant-e-s resteront mobilisé-e-s tant que la direction n'aura pas infléchi sa position et décidé de s'attaquer sérieusement aux inégalités existantes. ■

**ANTOINE CHOLLET . GROUPE HAUTES ÉCOLES
SSP . RÉGION VAUD
KELLY HARRISON . SECRÉTAIRE GÉNÉRALE D'ACIDUL**

VAUD . Après plus de dix-neuf ans de négociations et de revirements patronaux, les enseignant-e-s de musique du canton de Vaud sont parvenu-e-s à conclure une CCT. Entretien avec Lorris Sevhonkian, pianiste et président de l'AVEM-SSP (Association vaudoise des enseignant-e-s de musique-SSP).

Une CCT pour les enseignants de musique, enfin !

SERVICES PUBLICS
INTERVIEW

Lorris Sevhonkian, une convention collective est entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier après de nombreuses années de négociations. Pouvez-vous nous retracer les principales étapes qui ont mené à ce résultat? Lorris Sevhonkian – Pour expliquer la naissance de la CCT, il faut remonter en 2005, donc même avant la Loi sur les écoles de musique (entrée en vigueur en 2011). On était alors dans une situation extrêmement disparate et inégale à travers le canton pour les enseignant-e-s de musique, avec des salaires en général très bas (2500 francs par mois dans les cas les plus graves), à part dans trois écoles qui tiraient leur épingle du jeu. Sinon, les enseignant-e-s de musique actifs-ves dans les autres écoles se trouvaient dans des situations très difficiles et il était parfois impossible de survivre même avec un salaire à temps plein, surtout dans les régions comme la Broye, la vallée de Joux et le Pays-d'Enhaut. Leurs salaires ne permettaient pas aux collègues de cotiser au deuxième pilier. Il fallait donc vraiment agir pour améliorer les conditions de travail et élargir le débat sur le plan cantonal. C'est une rencontre en 2005 avec la conseillère d'État Anne-Catherine Lyon, qui voulait promulguer une loi cantonale et installer une CCT, qui a lancé le processus. On a débuté par un travail de lobbying auprès des parlementaires en fa-

veur de la loi. Laquelle a permis d'améliorer les choses sur le plan salarial puisque les salaires ont été multipliés par 3 pour certain-e-s, mais sur une durée excessive de six ans! Sans oublier deux interruptions qui ont allongé le rattrapage d'autant! La loi est donc entrée en vigueur en 2011, mais les travaux CCT avançaient au ralenti. Une première mouture a tout de même été mise sur pied en 2011. Elle a été refusée par les employeurs, on a donc dû retourner à la table des négociations pour élaborer une nouvelle version (en 2014), qui a de nouveau été rejetée par les employeurs pour des raisons financières. Après une pause de deux ans, on a repris les discussions pour aboutir au texte qui vient d'entrer en vigueur. Par rapport aux versions précédentes, il y a bien eu de petites concessions qui ont été faites, mais on a pu sauvegarder les points essentiels.

Un processus aussi long implique beaucoup de détermination pour les représentant-e-s des salarié-e-s.

J'avais beaucoup de pression au début, j'ai cru que j'allais être licencié. Puis ça s'est arrêté, notamment parce que j'ai créé très vite un réseau politique et médiatique solide. Bon nombre de collègues ont rejoint le syndicat, ce qui nous a rendu-e-s plus fort-e-s. Il faut aussi relever qu'on a organisé des actions de rue à deux reprises, ce

qui n'est pas franchement habituel dans notre métier, encore moins en Suisse! La mise sur pied de la CCT contribue maintenant à intéresser plusieurs collègues au syndicat, avec une meilleure parité hommes-femmes, ce qui est très positif et me réjouit beaucoup.

Quels sont les éléments les plus importants de cette CCT?

Elle met d'abord un terme aux inégalités entre établissements et garantit une unité contractuelle. Ensuite, on a une protection importante pour laquelle on a beaucoup bataillé et qui est à ma connaissance unique dans notre métier, c'est la garantie du taux d'activité de 100% pour l'année en cours et de 90% pour l'année suivante (année scolaire). Auparavant, il pouvait y avoir de grosses variations tous les semestres; une incertitude qui nous donnait des maux de ventre et nous empêchait de planifier nos vies. Un autre point essentiel au niveau de la protection sociale est le fait qu'il n'y a pas de déduction de coordination dans le deuxième pilier. Enfin, la garantie de la compensation de l'inflation est un acquis précieux dans cette période.

Quels sont les enjeux futurs autour de cette CCT?

Il y a tout d'abord la question salariale, car il manque environ 10% par rapport à notre objectif initial (soit être situé dans les classes 18 à 22 de l'État de Vaud). Cet élément est rendu plus compliqué car la partie employeur n'est pas seule en cause puisqu'elle dépend des subventions et des écolages, qui sont déjà trop élevés. Pour éviter de les augmenter encore, il est vital d'obtenir des financements supplémentaires de la part de l'État. Tou-te-s les partenaires concerné-e-s doivent faire comprendre aux décideurs-euses politiques que l'augmentation de la démographie implique l'augmentation des besoins sociaux et éducatifs. La commission paritaire qui se met en place dans le cadre de la CCT sera un organe de recours en cas de désaccords et de non-respect de la CCT, mais, à mon avis, il faut également qu'elle joue un rôle actif dans la protection et la promotion de notre métier.

Il reste un élément très important qui n'est pas traité dans la CCT et qui concerne la partie non subventionnée de notre travail, soit les élèves âgé-e-s de plus de 25 ans. Vu le coût des écolages (pratiquement le double de l'écolage subventionné), il arrive fréquemment qu'ils-elles quittent le monde de la musique et c'est regrettable. Pour les garder, les écoles proposent des solutions en ordre dispersé et peu satisfaisantes qui vont de l'espace des cours à la fixation de salaires différenciés pour les enseignant-e-s. L'intégration de cette problématique dans les discussions conventionnelles futures est à mon sens décisive pour favoriser la démocratisation de la pratique de la musique et garder un profil d'élèves très fidèles et impliqué-e-s dans le tissu culturel plus large du canton. ■

Le trait de Vincent



Agenda militant

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE LA CHAUX-DE-FONDS
Mardi 30 avril 2024 à 18 h 30
Le Pantin (rue de la Ronde 5)

RENCONTRES CRITIQUES DES ENFERMEMENTS LAUSANNE

Vendredi 3 mai 2024, journée d'étude de 9 h à 18 h
UNIL Génopode B
Table ronde de 19 h à 21 h à Pôle Sud (avenue J.-J. Mercier 3)
Programme détaillé disponible sur: <https://www.infoclio.ch/fr/rencontres-critiques-des-enfermements-2e-%C3%A9dition>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SECTEUR SOCIAL, RÉGION NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS

Mardi 7 mai 2024 dès 18 h
Centre culturel de l'ABC (rue du Coq 11)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COMMUNE NEUCHÂTEL

Mardi 7 mai 2024 à 18 h 30
L'Interlope (rue de l'Évoile 39a)

PORTUGAL: LA RÉVOLUTION DES ŒILLETS LAUSANNE

Conférence-débat avec Victor Pereira
Mercredi 15 mai 2024, 20 h
Maison du Peuple (place Chauderon 5), salle Jean Villard-Gilles
Organisation: Cercle Rosa Luxemburg

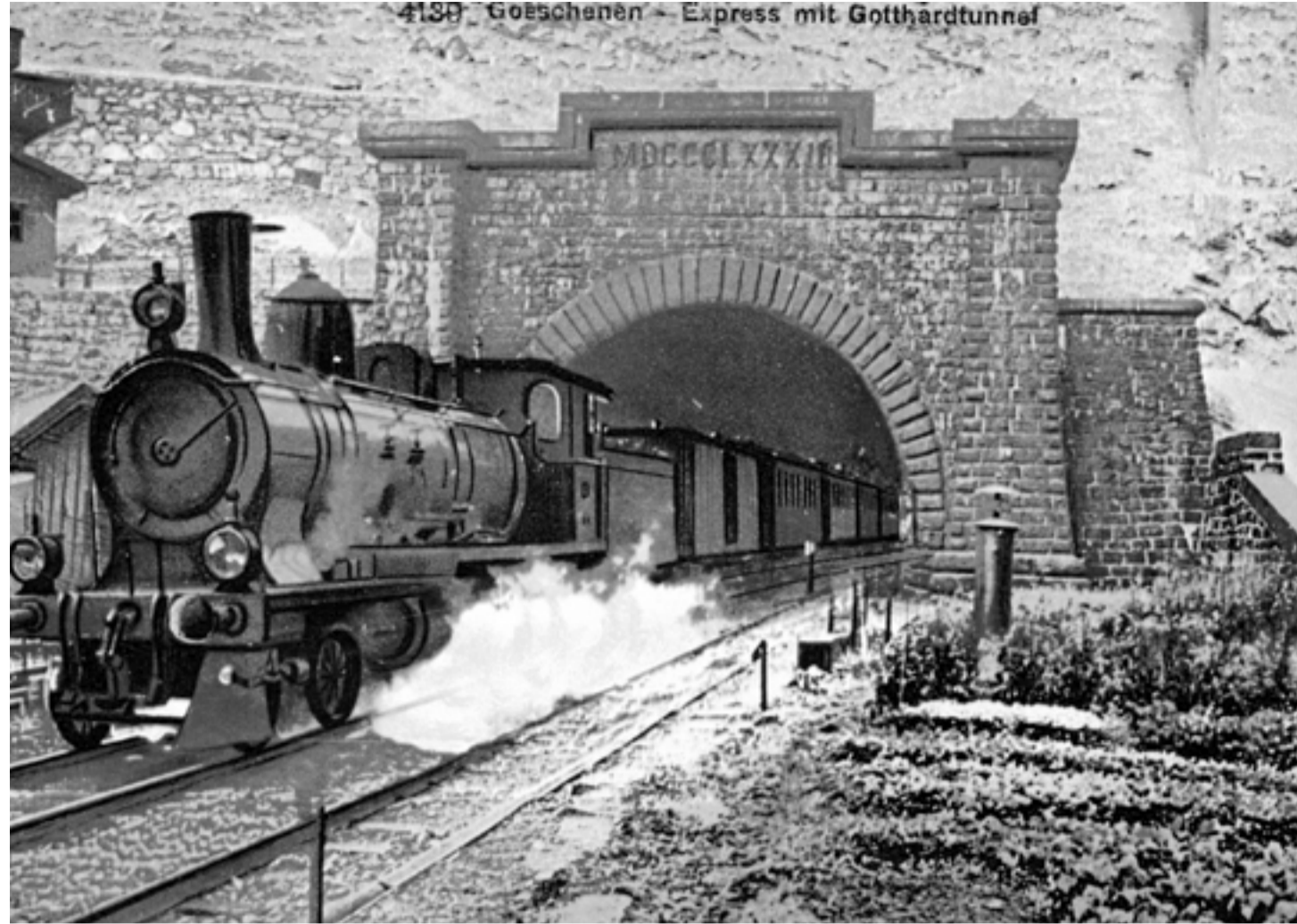
Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUTES LES 3 SEMAINES

ÉDITEUR RESPONSABLE
SSP-VPOD
Natascha Wey
Secrétaire générale
Case postale 8422
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE
Alexandre Martins
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION
Atar Roto Presse SA, Genève



HISTOIRE . Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la Confédération helvétique s'affirme en tant que puissance économique sur le plan européen, mais aussi mondial. Questions à Cédric Humair, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne et chargé de cours à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, auteur d'un récent ouvrage sur le sujet¹.

Du petit État neutre à l'affirmation d'une puissance économique

SERVICES PUBLICS
INTERVIEW
KEYSTONE . PHOTOS

Cédric Humair, après avoir publié l'ouvrage *La Suisse et les puissances européennes*² qui était consacré à la période courant de 1813 à 1857 et dans lequel vous reveniez aux sources de l'indépendance de la Suisse moderne, vous venez de sortir *La Suisse et les Empires* sur la période qui s'étend cette fois-ci de 1857 à 1914. Vous vous y intéressez à l'affirmation de la Suisse en tant que puissance économique, quels ont été les traits principaux de cette constitution de la Suisse en tant qu'acteur économique de premier ordre?
Cédric Humair – La période est marquée par un changement de statut international de la Suisse de 1848, qui est encore contestée en 1857, mais qui se renforce dès lors selon différentes modalités. La première est militaire et implique un effort financier important pour améliorer l'armement et construire des fortifications. L'organisation de l'armée – qui a été défaillante pendant la guerre franco-prussienne de 1870-1871 – est réformée sur la base d'un nouvel article inscrit dans la Constitution de 1874, débouchant sur une série de lois qui améliorent les effectifs et leur formation.
Le deuxième élément est un renforcement diplomatique à l'échelle internationale. La Confédération s'implique beaucoup plus

dans les relations internationales, et cela, dans deux directions: la première consiste à se rendre utile dans les domaines de l'humanitaire et dans celui des bons offices. La Suisse prend ainsi une certaine envergure en rendant des services à la communauté internationale. Elle est également active en tant que coordinatrice de la mondialisation du commerce qui est alors en cours: bon nombre d'organisations internationales, comme l'Union postale universelle, sont accueillies en Suisse.
Le troisième facteur important est évidemment l'économie. C'est le principal vecteur d'affirmation de la Suisse durant

Une participation intensive des acteurs économiques à l'impérialisme européen

cette période, ce qui se concrétise par la mise en place d'un véritable empire.

Justement, on affirme souvent que la Suisse n'aurait pas pris part au mouvement impérialiste. Or, ce n'est pas ce que vous démontrez dans votre ouvrage.

Un premier socle économique est construit déjà durant la première moitié du XIX^e siècle, avec une mondialisation du commerce d'exportation des produits industriels de l'époque, à savoir l'horlogerie et les textiles de luxe (comme les soieries ou les broderies). Cette expansion s'appuie sur des réseaux de négociants développés à l'échelle planétaire. Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, cette activité d'exportation de produits suisses est élargie avec une participation à ce qu'on nomme le négoce international, soit l'achat et la vente de produits comme la soie, les denrées alimentaires exotiques ou les minerais partout dans le monde. De grosses entreprises commerciales s'implantent en Suisse et ont des relais sur tous les continents. Ce créneau va se développer jusqu'à nos jours et revêt toujours une très grande importance pour l'économie suisse.

Un autre élément est l'exportation de services, en particulier touristiques: on ne se contente en effet plus de vendre des marchandises. Du capital est exporté pour construire des hôtels de luxe, des palaces, mais également des chemins de fer de montagne et d'autres infrastructures.

Ces activités vont être développées en Italie, en France et jusqu'en Égypte. Toujours sur le plan des services, les assurances développent leurs activités à l'étranger et c'est évidemment aussi le cas des banques. De ce point de vue, il s'agit d'une période clé du développement des grandes banques qui s'intéressent au trafic international des capitaux. La Suisse devient une espèce de plaque tournante qui attire les fonds étrangers fuyant leur fisc et la menace d'une guerre. Il y a ainsi un afflux de capitaux étrangers durant cette période, qui sont réexportés à l'échelle mondiale avec des taux d'intérêt extrêmement intéressants. Cette expansion bancaire vient s'ajouter aux dimensions industrielles, commerciales et touristiques.

Le dernier élément très important à mentionner est le développement de multinationales industrielles. On assiste en effet à un mouvement de protectionnisme à la fin du XIX^e siècle qui ralentit l'exportation des produits suisses et accélère la délocalisation de la production industrielle amorcée au début du siècle. Il y a ainsi toute une série de multinationales suisses qui sont créées, notamment les plus connues actuellement comme Nestlé ou ASEA Brown Boveri (ABB).

Ces entreprises investissent massivement pour créer des usines sur les grands marchés que sont la France, l'Allemagne et l'Italie, mais également aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Il y a donc un phénomène très net d'intensification des relations économiques avec l'étranger durant cette seconde moitié du XIX^e siècle.

Dans votre ouvrage, vous utilisez l'expression de «parasitisme colonial» pour décrire le rapport de la Suisse aux entreprises impérialistes, est-ce que vous pouvez en développer le sens?

Le développement des relations économiques extérieures et l'enrichissement de la Suisse reposent, comme je l'ai évoqué, sur le mouvement de mondialisation du commerce. Parallèlement, on assiste à une intensification de l'impérialisme européen durant la seconde moitié du XIX^e siècle. Les acteurs économiques suisses vont y participer et en profiter. Il y a un débat parmi les historien-ne-s sur la question de savoir si la Suisse a été un pays impérialiste. Certain-e-s avancent l'argument que la Confédération n'a jamais eu de colonies en tant que telles et qu'elle n'a pas développé un impérialisme militaire et administratif. Ils-elles utilisent cette spécificité pour exonérer la Suisse du «débit» d'impérialisme. Il faut maintenant souligner de nouvelles recherches qui ont montré que ces caractéristiques de la Suisse n'empêchent pas une participation intensive des acteurs économiques à l'impérialisme européen. Parmi de nombreux services rendus aux grandes puissances, il faut notamment souligner les efforts déployés dans la légitimation de l'impérialisme par certains acteurs suisses, notamment les sociétés de géographie. Et pourquoi parler de parasitisme? Les Suisses ont bénéficié de la pénétration des grandes puissances impérialistes en développant leurs affaires, cela sans avoir à payer pour ces entreprises d'expansion et d'occupation. La Suisse n'a pas eu à assumer les coûts militaires d'une pénétration dans ces espaces, elle n'a pas non plus supporté les coûts liés à une administration coloniale – qui sont très importants pour les grandes puissances. La Suisse va finalement, si on peut se permettre l'expression, avoir le beurre et l'argent du beurre. Un autre

avantage économique découlant de ce parasitisme est une pression fiscale inférieure à celle en vigueur dans la plupart des autres puissances économiques européennes. Un atout de compétitivité face aux concurrents étrangers.

Au niveau de la politique extérieure, quels sont les débats sur la question de la neutralité, qui était la pierre angulaire de la fondation de la Confédération de 1815, et quelles sont les alliances privilégiées de la Suisse pendant cette période?

Durant la première moitié du XIX^e, on a une neutralité qui est garantie par le Traité de Vienne de 1815 et les grandes puissances signataires qui y voient un gage du maintien de la paix en Europe. À partir de la création de l'État fédéral en 1848, les Suisses aspirent à faire respecter la neutralité par des moyens qui leur sont propres. Ils-elles ne se contentent plus de la bienveillance de la Grande-Bretagne et des clauses d'un traité, mais cherchent à faire reposer cette neutralité sur une force militaire dissuasive. Cela dit, la neutralité reste vraiment un outil et non pas un but en soi. Et cet outil est modulé selon l'évolution du contexte extérieur. C'est ainsi qu'à partir de la fin du XIX^e siècle, la Confédération affiche une attitude plus agressive dans laquelle la puissance militaire suisse est plus affirmée. On va jusqu'à envisager d'avoir des alliances avec d'autres puissances et il y a des discussions préparatoires secrètes entre états-majors dans la perspective d'une guerre. Les militaires se contentent toutefois de contacts avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, délaissant l'Italie et la France, créant une situation relativement problématique du point de vue de la neutralité. On peut donc constater que la neutralité suisse s'est toujours adaptée à la situation internationale.

On a tendance à penser que la Suisse a toujours été une terre d'immigration, est-ce que le regard historique confirme cette impression?

La plupart des Suisses aujourd'hui croient effectivement que leur pays a toujours été une nation riche qui a attiré les étrangers. Or, l'histoire nous montre que les Suisses ont longtemps émigré pour trouver du travail à l'étranger. Il faut at-

tendre les années 1880 et le développement économique évoqué pour assister à une inversion du flux migratoire et à la transformation de la Suisse en un pays d'immigration. Cela correspond également à un changement dans les mentalités, avec le développement de la notion d'*Ueberfremdung* («surpopulation étrangère»), une manière de fustiger l'étrangère et d'en faire une menace. D'où le développement de politiques d'immigration beaucoup plus restrictives. La réussite économique suisse est pourtant étroitement liée dès la fin du XIX^e siècle à la mobilisation massive de main-d'œuvre étrangère.

Les Suisses ont longtemps émigré pour trouver du travail à l'étranger

Il y a quelques semaines, la Suisse a entamé des négociations bilatérales avec l'Union européenne, quel est le regard que porte l'historien sur ces négociations, et plus particulièrement sur la marge de négociation de la Suisse face à ses grands voisins européens?

La période qui est traitée dans le livre est à mon avis fondamentale pour comprendre l'attitude de la Confédération vis-à-vis de la construction européenne depuis la Deuxième Guerre mondiale. Il y a deux éléments qui influencent fortement la stratégie suisse. Premièrement, afin d'optimiser des relations commerciales entretenues à l'échelle mondiale, les autorités veulent pouvoir négocier en gardant une complète indépendance. Or, faire partie de l'Europe signifiait ne plus avoir la possibilité de gérer la politique commerciale comme on l'entendait, puisqu'il fallait alors entrer dans une négociation collective avec d'autres partenaires ayant d'autres objectifs, d'où une moins bonne prise en compte des intérêts suisses. Cette volonté de rester indépendante pour mener une politique commerciale à l'échelle mondiale retient donc la Suisse de s'intégrer trop fortement à l'Europe.

Le second élément, c'est la capacité de la

Suisse, avec sa puissance économique à l'échelle mondiale, d'attendre dans les négociations. Il y a bien sûr une dépendance forte à l'égard de l'Europe, mais il n'est pas absolument vital de conclure des traités rapidement. Les relations de la Suisse avec le reste du monde lui permettent d'être patiente dans le cadre des négociations. On l'a vu par le passé, puisque la Suisse a pu attendre quinze ans après le Traité de Rome (1957) pour obtenir un excellent accord de libre-échange avec la CEE.

Dans la situation actuelle, certain-e-s s'étonnent de voir la Suisse temporiser vis-à-vis de l'Europe; mais c'est le résultat à la fois d'une certaine expérience et d'une capacité économique permettant de patienter pour obtenir le meilleur accord possible. Évidemment, la situation n'est plus exactement la même à l'échelle internationale et notamment

au niveau européen, où la pression de partenaires plus unis est beaucoup plus forte. Le monde s'est également complexifié. Par le passé, la Suisse a toujours privilégié un partenaire essentiel, qui a été successivement la Grande-Bretagne (première moitié du XIX^e siècle), puis le Second Empire français (jusqu'en 1870), suivi de l'Empire allemand (avec lequel une forte imbrication économique persiste), avant la montée en puissance des États-Unis. Nos relations extérieures actuelles relèvent plus de la multipolarité. Contenter l'Europe sans s'aliéner les États-Unis, la Chine et la Russie tient de l'exercice d'équilibre. Cela d'autant plus que la politique à mener ne fait plus consensus parmi les acteurs économiques et politiques au sein même de la Confédération. ■

¹ Cédric Humair, *La Suisse et les Empires. Affirmation d'une puissance économique (1857-1914)*, Éditions Livreo-Alphil, 2024.

² Cédric Humair, *La Suisse et les puissances européennes. Aux sources de l'indépendance (1813-1857)*, Éditions Livreo-Alphil, 2021.



■ Schweizer Syndikat Medienschaffender ■ Syndicat suisse des mass media ■ Sindacato svizzero dei mass media ■ Sindicat svizzer dals meds da massa

Fort d'environ 2800 membres, le SSM est le syndicat suisse le plus important du secteur des médias électroniques. Il représente le personnel de la SSR et celui des radios et télévisions privées. Le groupe SSM Suisse romande compte environ 800 membres qui travaillent pour la RTS ou dans les médias électroniques privés.

Pour le secrétariat régional romand (Genève/Lausanne), nous recherchons un-e

Secrétaire syndical-e 60%

Votre mission et vos responsabilités

Vous êtes responsable avec votre collègue des dossiers syndicaux et des questions relevant de la convention collective de travail pour les domaines radio, télévision et digital de la RTS. À ce titre, vous assumez des tâches variées. Vous assurez une assistance individuelle en cas de conflits de travail, vous soutenez nos comités dans leurs activités et le recrutement de membres et vous facilitez l'organisation des membres sur le lieu de travail. Votre domaine d'activité comprend également des tâches administratives, la participation à différentes instances dans le cadre du partenariat social avec la SSR ainsi que, au besoin, la participation à des négociations nationales et la collaboration au sein d'organes nationaux du SSM.

Votre profil

Titulaire d'une formation supérieure, vous avez plusieurs années d'expérience dans un syndicat (ou une organisation similaire), vous vous intéressez au secteur des médias et êtes attaché-e aux valeurs syndicales. Vous connaissez parfaitement les problématiques individuelles et collectives liées au droit du travail. Une formation juridique ou en droit des assurances sociales serait un atout. Vous savez travailler de manière indépendante et comprenez rapidement les enjeux. Vous donnez la priorité à l'implication des membres dans l'action syndicale. À l'aise dans les négociations, vous ne craignez pas de vous affirmer et vous travaillez consciencieusement. Traiter avec des personnes de tous les niveaux hiérarchiques ne vous pose aucun problème. Vous avez en outre une bonne aptitude à travailler en équipe et d'excellentes compétences de communication. Vous êtes évidemment disposé-e à assurer une présence dans les différents studios, à travailler en étroite collaboration avec les comités du groupe syndical, avec le secrétariat central et les autres bureaux syndicaux du SSM. Votre première langue est le français et vous avez une bonne connaissance de l'allemand écrit et parlé ainsi que des connaissances de MS Office. Vous acceptez de vous déplacer régulièrement entre Genève, Lausanne et la Suisse alémanique.

Nous proposons une activité indépendante, dans un environnement professionnel large et varié. Nous offrons de bonnes conditions de travail et des possibilités de formation continue.

Lieu de travail: Genève, avec des déplacements réguliers à Lausanne.

Veillez envoyer votre dossier de candidature d'ici au 22 mai 2024 par courriel à: candidature@ssm-site.ch

Pour toute question, veuillez contacter Valérie Perrin, secrétaire régionale du SSM romand, par courriel (valerie.perrin@ssm-site.ch).

Liberté d'expression en danger!

Enjeux et revendications pour les salarié-e-s des services publics

Afin de comprendre ces enjeux et de discuter de la manière dont nous pouvons lutter collectivement pour préserver (et étendre) nos droits, le groupe enseignement du SSP – Région Vaud vous invite à une conférence-débat ouverte au public.

Lundi 13 mai 2024 à 19 h 30

Maison du peuple - Salle Jean Villard-Gilles - Place Chauderon 5 - Lausanne

Intervenant-e-s:

Julia Steinberger, professeure en économie écologique à l'UNIL et militante du climat
Christian Dandrès, président du SSP national et avocat
Raphaël Ramuz, secrétaire syndical, SSP – Région Vaud

Modération:

Cora Antonioli, enseignante, membre du comité enseignement du SSP – Région Vaud

Alors qu'elle représente une liberté fondamentale, la liberté d'expression est attaquée régulièrement par celles et ceux qui invoquent tantôt la «neutralité de l'enseignement» tantôt le «devoir de réserve» ou encore en brandissant le spectre de la «propagande à l'école», mélangeant abondamment ces différentes notions.

Tentatives de censure de l'État-employeur contre les salarié-e-s qui interviennent publiquement; réprimandes contre des enseignant-e-s qui s'expriment collectivement durant une grève; attaques contre l'autonomie pédagogique des enseignant-e-s; ou encore restrictions de la liberté académique des enseignant-e-s-chercheuses-eurs... c'est à une véritable tentative de mise au pas de celles et ceux qui font vivre les services publics que nous assistons.

Outre ces attaques, la confusion entretenue entre l'autonomie pédagogique des enseignant-e-s (à l'intérieur des espaces de formation et de recherche) et la liberté d'expression publique (à l'extérieur des lieux de travail) instaure un sentiment de doute, voire de crainte qui peut mener à l'autocensure des salarié-e-s.

La thématique sera développée autour des trois axes suivants et laissera ensuite la place à un échange avec les participant-e-s:

- **Attaques contre la liberté d'expression**
Analyse de la distinction entre autonomie pédagogique et scientifique et liberté d'expression:
Qu'est-ce qu'un-e enseignant-e et ou chercheuse-eur peut dire à l'intérieur de son établissement? Qu'est-ce qu'un-e enseignant-e et ou chercheuse-eur peut dire en dehors de la classe?
Comment la confusion est-elle entretenue entre les deux pour limiter de fait à la fois la liberté d'expression et l'autonomie pédagogique et scientifique?
- **État des lieux des dispositifs légaux**
Quels sont les différents niveaux légaux et réglementaires et les interprétations divergentes qui en sont faites (devoir de réserve, devoir de loyauté, secret de fonction, neutralité de l'enseignement, etc.)?
- **Nos revendications syndicales pour garantir et étendre la liberté d'expression**
Quelle protection pour les salarié-e-s dans le cadre de leur travail? Quelle protection lorsque nous nous exprimons publiquement (comme militant-e syndical-e et/ou comme professionnel-le)?



1^{ER} MAI: JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS

NEUCHÂTEL, 30 avril 2024

Rassemblement à 17 h 15 à la fontaine de la Justice et départ en cortège

Dès 18 h 15: apéro, repas et soirée musicale à la galerie YD (rue Fleury 6)

Concerts dès 20 h: *In Trees* et *Djette La Daronne*

LA CHAUX-DE-FONDS, 1^{ER} mai 2024

Rendez-vous à 11 h à la salle «Ton sur ton» (rue du Progrès 48): repas, musique et discours
Cortège dès 14 h

FLEURIER, 1^{ER} mai 2024

Rendez-vous dès 11 h à la place de la Gare (salle Unia en cas de mauvais temps)
Repas, boissons, prises de parole et musique dès 11 h 30 avec Les Malbecs

GENÈVE, 1^{ER} mai 2024

Salaire minimum légal, conditions de travail dans les crèches, droit de vote des étrangers-ères et solidarité avec la Palestine

Dès 11 h: rassemblement au Monument des brigadistes, rue Dancet, prises de parole

13 h 30: départ du cortège depuis le boulevard James-Fazy

De 16 h à 20 h: fête des travailleurs et des travailleuses aux Bastions. Moment convivial et prises de parole

FRIBOURG, 1^{ER} mai 2024

Rendez-vous dès 15 h sur la place Python, stands, boissons et prises de parole

Départ en manifestation à 18 h

Puis After de la jeunesse militante

LAUSANNE, 1^{ER} mai 2024

De 15 h à 16 h 30 au Casino de Montbenon: atelier de bricolage parents-enfants «Dessine ta banderole ou ton T-shirt du 1^{er} Mai».

17 h à la place de la Riponne: rassemblement, discours et départ de la manifestation à 17 h 30

18 h 30: retour au Casino de Montbenon, discours et repas

YVERDON-LES-BAINS, 1^{ER} mai 2024

Rendez-vous dès 17 h sur la place Pestalozzi

18 h 30: cortège dans la vieille ville

Stands, boissons et repas

Table ronde sur les luttes ouvrières passées et présentes dès 20 h

SION, 1^{ER} mai 2024

Rendez-vous dès 17 h sur la place du Scex

18 h: stands, boissons, repas et prises de parole

19 h: animation musicale avec Page 13, groupe pop-rock

DELÉMONT, 1^{ER} mai 2024

Rassemblement place de l'Hôtel-de-Ville de Delémont à 11 h

Départ du cortège à 11 h 30, en direction de la gare puis vers Le Villebrequin

Apéro et repas au Villebrequin (bibliothèque d'objets).

Présentation de l'association Le Villebrequin et intervention politique.

Animation musicale par Vincent Vallat.

La division des salarié-e-s en Suisse est un art patronal et gouvernemental consommé. La division entretenue entre travailleurs-euses suisses et étrangers-ères se redouble du foisonnement des permis de séjour. Après les permis dits «solides», plongée dans le monde des permis de courte durée.

La fabrique des permis pour étrangers

Partie 2/2

DARIO LOPRENO . MEMBRE SSP RÉGION GENÈVE
VALDEMAR VERISSIMO . PHOTO

Outre les deux permis B et C, subdivisés en douze sous-permis, il existe douze autres statuts, légaux ou de facto, qui codifient les limitations différenciées de droits pour les étrangers-ères: la carte de légitimation, les permis G UE/AELE, G États tiers (soit non UE/AELE), L UE/AELE, L États tiers, F étranger-ère, personne sous procédure d'annonce, F réfugié-e admis-e provisoire, N requérant-e d'asile, S protection, et les non-permis des renvois – Dublin, non-entrée en matière et débouté-e-s – y compris donc les personnes sous attestation de départ –, ainsi que le non-permis de sans-papiers. Comme pour les permis C et B, chacun de ces statuts impose des limitations de droits sociaux différentes, des délais de renouvellement différents, des échéances de départ ou non. Aucun autre permis que les B, C et certains permis Ci non liés à un permis diplomatique, ne donne accès à des droits politiques – qui sont toutefois très limités lorsqu'ils existent. Des points de vue logistique et financier, du personnel, des lois, directives, normes, manuels, travail des tribunaux, bousillage de l'intelligence humaine dilapidée dans cette gestion de l'humiliation et de la répression, ce système induit, d'un côté, des coûts matériels et sociaux énormes et, de l'autre, des gains patronaux majeurs en termes d'institutionnalisation de la peur et de la division des salarié-e-s.

EMBROUILLEMENT DIPLOMATIQUE. Avec la carte de légitimation, octroyée à une personne travaillant pour une représentation diplomatique ou comme fonctionnaire d'une organisation internationale, la personne reste liée aux sécurités sociales de l'État pour lequel elle travaille. Cependant, le-la membre de sa famille qui travaille – donc sous permis Ci – est assujéti-e aux assurances sociales et à l'assurance-accidents suisses ainsi qu'aux tribunaux helvétiques en cas de conflit du travail. Par contre, qu'il-elle ait les papiers d'un pays étranger ou suisses, le-la salarié-e surexploité-e ou maltraité-e par une représentation diplomatique – ce qui est une norme – est, à de notables exceptions près, paralysé-e de fait ou de droit dans ses recours contre l'employeur. Précisons enfin que les maniacos-dépressifs de la Confédération ont poussé jusqu'à établir 18 cartes de légitimation de graphismes différents outre deux cartes de permis Ci¹, pour exprimer visuellement les différences précises de situation du-de la détenteur-trice!

EMBROUILLAMINI FRONTALIER. Le-la ressortissant-e de l'UE/AELE détenteur-trice d'un permis frontalier (permis G), octroyé pour un travail de plus de trois mois sur l'année, doit retourner à son domicile principal à l'étranger tous les jours ou au moins une fois par semaine. Dans ce dernier cas, il doit s'annoncer à la Commune concernée. Il-elle peut habiter dans toute l'UE/AELE et son permis vaut dans toute la Suisse, pour cinq ans si le contrat de travail est à durée indéterminée ou conclu pour plus d'un an, mais seulement pour la durée du contrat si celui-ci dure moins d'un an et plus de trois mois. Le-la détenteur-trice dépend de la politique sociale (chômage, aide sociale, etc.) du pays de résidence. Le-la frontalier-ère a trois mois pour choisir s'il-elle

veut être couvert-e par l'assurance-maladie du pays de résidence ou celle de son lieu de travail. Cependant, son choix est irrévocable pendant toutes les années de validité de son permis; s'il-elle ne choisit pas, il-elle est affilié-e automatiquement à l'assurance-maladie suisse.

Tandis qu'un-e demandeur-euse de permis frontalier d'un État tiers, qui a un titre de séjour dans l'UE/AELE, doit résider depuis plus de six mois en zone frontalière² voisine du canton de travail avant le dépôt de la demande de permis, ce dernier ne lui donnant accès qu'au marché du travail cantonal. Face à lui-elle, un-e travailleur-euse suisse ou un-e ressortissant-e de l'UE/AELE résidant en Suisse a la priorité d'embauche, l'employeur doit faire lui-même la demande de permis et prouver qu'il n'a pas réussi à engager un-e travailleur-euse résidant en Suisse, ce que l'administration va examiner en contrôlant aussi les conditions de salaire et de travail et en facturant cette procédure, en plus des autres taxes.

Pour tou-te-s les frontaliers-ères, le chômage est perçu dans le pays de résidence, avec un différentiel important par rapport à la Suisse.

IMBROGLIO DES COURTES DURÉES. Quant aux salarié-e-s étrangers-ères venant travailler de plus de trois mois à un an en Suisse (prolongation possible jusqu'à un an supplémentaire), ils-elles obtiennent un permis L si, en principe, ils-elles sont qualifié-e-s, permis leur permettant de changer d'emploi, mais pas si le travail reste possible auprès du même employeur, ni si le changement est dû à leur «comportement». L'aide sociale leur est inaccessible; en cas de chômage, le-la salarié-e perd son droit au séjour après six mois de perception des allocations, pour autant qu'il-elle puisse vivre sans aide sociale. Si la personne sous permis La travaillé plus de douze mois dans les derniers vingt-quatre mois, le chômage peut être perçu pour une durée supérieure à six mois, à la condition d'obtenir un permis B pour non-actif-ve, ce qui est exceptionnel. Pour les ressortissant-e-s d'États tiers, ce permis interdit de changer d'employeur et, en prin-



cipe, peut être renouvelé (une fois) après un intervalle de deux mois à un an, selon le cas. Sont exclues, pour les États tiers et pour certains cas UE/AELE, certaines «professions et activités réglementées»³ notamment dans le domaine de la santé, de l'enseignement, de la justice. D'une manière générale, il est très difficile pour les permis L de signer un contrat de bail pour logement, vu la précarité du salaire et, surtout, du permis, ce qui les oblige à trouver coûte que coûte quelqu'un qui leur fournit une caution, avec les complications et dépendances que cela induit.

Les ressortissant-e-s d'États tiers peuvent travailler en Suisse jusqu'à 120 jours continus (visa dit type C) ou en deux fois avec deux mois d'interruption (type D) s'ils-elles sont qualifié-e-s, s'il est impossible d'engager un équivalent sur le marché du travail suisse et UE/AELE. Il s'agit d'une procédure et d'un visa spécifiques qui ne constituent pas un permis, mais en est de facto un et qui ne donne pas beaucoup d'autres droits que l'accès au travail et, sous certaines conditions – d'origine, de capacité financière et de logement –, au regroupement familial.

Les travailleurs-euses détaché-e-s et les prestataires de services indépendant-e-s exercent leur travail sur simple procédure d'annonce de la part de l'employeur déposée huit jours avant le début de l'activité. Avec ici aussi des situations différentes, selon qu'il s'agit de 90 jours de travail sur une année ou d'un contrat de moins de trois mois. Le SEM tient à disposition un guide de 47 pages⁴ pour comprendre la procédure en question.

La location de services, à savoir le travail temporaire effectué par une personne provenant d'un État UE/AELE en Suisse sans s'y établir ou le détachement de travailleurs-euses d'une entreprise domiciliée dans un État de l'UE/AELE en vue de fournir un travail temporaire en Suisse, a elle aussi un statut particulier. Le Seco explique les procédures liées à ce statut par un guide de 190 pages⁵. La validité de l'autorisation de séjour correspond à la durée de la prestation. De un à huit jours, selon le secteur d'activité, à moins de 90 jours, l'autorisation se fait sous simple

procédure d'annonce; au-delà, il faut un permis L. Les ressortissant-e-s d'États tiers ne peuvent entrer dans cette catégorie que s'ils-elles ont au préalable séjourné ou été actifs-ves douze mois dans l'UE/AELE.

Enfin, le permis F, admission provisoire pour étranger-ère sous décision de renvoi non exécutable, vaut pour un an, renouvelable de nombreuses années. Il permet de travailler partout en Suisse mais vu son échéance annuelle, il est difficile de se faire engager ou de trouver un apprentissage. Il est théoriquement transformable en permis B après cinq ans, selon de durs critères dits d'intégration (langue, situation familiale, possibilités de retour dans le pays de provenance, dettes, etc.).

ET AUSSI... Restent les contingents pour les États tiers, définis sur le plan fédéral et répartis par canton, mais avec un volant pour la Confédération. En 2024, le nombre maximum autorisé des permis de courte durée est de 4000, celui des permis de séjour est de 2750. Avec, aussi, un maximum de 1204 permis B et 1053 permis L pour des travailleurs-euses croates (du fait de l'activation de ladite «clause de sauvegarde» depuis 2023) et 2100 permis B et 1400 permis L pour le Royaume-Uni.

Enfin, nous nous pencherons séparément, dans le prochain numéro, sur une autre partie de la jungle des permis – mais aussi des conditions de vie – des personnes relevant du domaine de l'asile. ■

¹ Cf. Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONU, Cartes de légitimation du Département fédéral des affaires étrangères, Genève, juillet 2023.

² Pour les zones frontalières des pays limitrophes de la Suisse, cf. <https://changenligne.ch/fr/news/zone-frontaliere-suisse-et-impots-le-guide/>

³ Cf. Sefri, Professions et activités réglementées en Suisse, Berne, septembre 2023.

⁴ SEM, Procédure d'annonce Guide de l'utilisateur, Berne, janvier 2022.

⁵ Cf. Seco, Directives et commentaires relatifs à la Loi fédérale du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de services (LSE), janvier 2003.

Dans le cadre du changement climatique, la place financière suisse porte une grande responsabilité. Les caisses de pension ont donc évidemment un rôle décisif à jouer dans la lutte contre le dérèglement climatique. Entretien avec Gaspard Genton, membre des avocat-e-s pour le climat.

Caisses de pension et climat

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTO

Gaspard Genton, vous êtes avocat, membre du Parti socialiste et des Avocat-e-s pour le climat. Nous nous rencontrons au lendemain du verdict de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) condamnant la Suisse pour inaction climatique dans l'idée de faire un point de situation sur la responsabilité climatique des caisses de pension. Qu'en est-il et quels enseignements peut-on tirer de ce jugement? Gaspard Genton – Concernant le jugement de la CEDH, je tiens tout d'abord à exprimer mon admiration pour le courage et la patience du groupe des Aînés pour le climat. Sans entrer dans les détails de cet arrêt, il est intéressant de constater que la Suisse a été condamnée parce qu'elle a pris non seulement dans la Convention européenne des droits de l'Homme mais aussi dans un certain nombre d'accords internationaux, comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris, ce qui a un impact sur la question du respect des droits fondamentaux inscrits dans la Constitution fédérale. Ces éléments sont intéressants car ils s'appliquent également à la responsabilité des caisses de pension. En effet, en premier lieu, outre les droits fondamentaux, la Constitution fédérale de 1999 précise les buts et principes de l'État. Parmi ceux-ci, le développement durable (art. 73 Cst) et la conservation durable des ressources naturelles (art. 2 al. 4 Cst) y sont notamment cités. Deuxièmement, en tant qu'institutions assumant par délégation des tâches de l'État, les caisses de pension ont l'obligation constitutionnelle (art. 35 Cst) de respecter les droits fondamentaux et de contribuer à leur réalisation. Or, le droit à un environnement sain, ainsi que le droit à la vie, oblige les États à préserver la vie et la santé des personnes placées sous leur responsabilité et leur concrétisation passe par le respect des engagements internationaux pris pour lutter contre le dérèglement climatique. Ce, d'autant plus que les caisses de pension ont précisément pour mission d'assurer les bases matérielles de l'existence pour le futur.

Quelles conséquences ces dispositions peuvent-elles avoir sur le plan de l'activité de gestion des avoirs du deuxième pilier?

On peut déjà déduire des éléments conventionnels et constitutionnels existants une obligation pour les caisses de pension de respecter les droits fondamentaux et en particulier celui de garantir le droit de vivre dans un environnement sain. Cela doit avoir des implications très concrètes sur la politique de placement dans la mesure où la communauté internationale s'est accordée sur des limites au-delà desquelles des conditions de vie dignes pour toutes et tous ne pourront pas être assurées. Il découle donc du droit existant de réelles obligations pour les caisses de pension; elles doivent dès lors vérifier que leur action s'inscrit dans le cadre du respect du droit à la vie et à un environnement sain. Cela est d'ailleurs concrétisé par la Loi sur le climat et l'innovation votée par le Parlement fédéral qui prévoit à son article 5 que toutes les entités doivent avoir ramené leurs émissions à zéro net d'ici à 2050 en Suisse.

Par ailleurs, l'activité de gestion des avoirs est concernée à de multiples niveaux. Les deux plus importants étant sans doute les devoirs fiduciaires et la transparence. La question des devoirs fiduciaires découle du fait que les caisses gèrent l'argent de tiers. Elles doivent ainsi garantir la sécurité des placements et assurer un rendement raisonnable (art. 71 LPP). Or, en prenant en considération la question du dérèglement climatique en l'état actuel des connaissances (les rapports du GIEC notamment), la définition de la sécurité des placements se complexifie considérablement. En effet, le réchauffement climatique tend à créer, d'une part, des événements météorologiques extrêmes qui causent des risques pour la sécurité des placements et, d'autre part, des risques systémiques liés à la stabilité générale du système terre et à son habitabilité. Dès lors, ceux-ci doivent être intégrés à la stratégie de gestion des risques et de placement.

On peut en effet soutenir avec un haut degré de vraisemblance que la sécurité

des placements est mise en danger dans la mesure où on ne lutte pas suffisamment contre le dérèglement climatique. C'est d'ailleurs admis en prenant le cas de la formulation légale qui vise à garantir la sécurité des placements et des «rendements raisonnables»: cela correspond d'abord à des rendements qui permettent de garantir à long terme les bases matérielles de l'existence pour toutes et tous.

Comment les assuré-e-s et leurs représentant-e-s dans les caisses de pension peuvent-ils-elles agir?

En ayant recours à une autre obligation des caisses de pension, à savoir l'obligation de transparence. Ainsi, dans le canton de Fribourg, j'ai conseillé le SSP et nous avons décidé d'écrire à la Caisse de pension du personnel de l'État de Fribourg (CPPEF) pour lui poser toute une série de questions concernant les mesures prises pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques des placements (*voir ci-contre*). Ils doivent en effet non seulement avoir une stratégie de réduction des émissions, mais également avoir identifié les risques pour la sécurité des placements. Ce sont précisément ces mesures que nous avons demandé à connaître, tout simplement parce que cela concerne l'argent des employé-e-s. Cette stratégie est transposable à l'ensemble des caisses de pension, y compris les fondations collectives gérées par des assureurs.

Sur un plan plus général, que peut-on conclure du rôle des caisses de pension dans le dérèglement climatique dans le cadre du débat sur notre système de retraite?

Même sans tenir compte de l'élément de solidarité qui caractérise l'AVS a contrario du système de la LPP, il faut évidemment constater la dégradation des prestations du deuxième pilier par opposition à la remarquable stabilité de l'AVS. Sur le plan climatique, l'AVS, avec son circuit financier très court, puisque ce sont les cotisations des actifs-ves qui financent les rentes des retraité-e-s, évite les désavantages du deuxième pilier et permet ainsi de garantir les rentes de manière solidaire et pérenne. ■



Questions à...

Mattéo Ducrest, en tant que responsable de la campagne du SSP pour des placements plus durables à la CPPEF, peux-tu nous exposer le type de campagne menée et ses principaux contours?

Mattéo Ducrest – Dans un premier temps, le SSP – Région Fribourg a mis sur pied un groupe de travail composé d'employé-e-s de différents secteurs comme l'enseignement, les bibliothèques et l'université afin d'élaborer avec elles-eux des revendications. Le groupe de travail a décidé à l'automne 2022 de lancer une pétition pour demander davantage de transparence, la rénovation du parc immobilier de la CPPEF, des investissements supplémentaires dans les énergies renouvelables et la fin des investissements dans les énergies fossiles. La pétition a été déposée fin mars 2023, munie de 2100 signatures.

Cette démarche a permis des progrès en matière de transparence – avec par exemple la publication de la charte d'investissement responsable de la CPPEF – et l'augmentation des montants investis dans les énergies renouvelables de 50 à 150 millions. Néanmoins, le compte n'y est toujours pas: nous demandons que 10% des actifs de la caisse soient investis dans les énergies renouvelables (580 millions minimum) et la caisse refuse toujours de mettre fin à ses investissements dans les énergies fossiles au mépris des demandes du personnel, de l'urgence climatique et de ses responsabilités juridiques.

Nos démarches actuelles sont centrées sur la transparence des placements. Suivant les conseils de Gaspard Genton, nous avons envoyé une lettre pour demander des informations supplémentaires sur la politique de durabilité de la CPPEF. De plus, le SSP s'est associé à la Fédération des associations du personnel du service public du Canton de Fribourg (FEDE) pour demander une rencontre au sujet des différents manquements que l'on constate en matière de transparence et d'information du personnel.

Pour la suite, nous ferons entendre notre voix lors de la campagne pour l'élection des représentant-e-s des employé-e-s au sein du comité de la CPPEF afin que le prochain comité prenne les mesures qui s'imposent. Une action en justice est également envisagée – inspirée par les démarches des Aînés pour la protection du climat – si aucune amélioration n'est constatée d'ici à la fin de l'année civile. ■

NOUS L'AVONS FAIT!

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT DU SSP

Notre syndicat a déposé à la Chancellerie fédérale plus de 57 000 signatures validées. Nous avons même recueilli près de 70 000 signatures.

Cet important travail militant reflète le rejet de la politique en cours depuis plus d'une décennie et qui a profondément refaçonné le secteur de la santé. La mise en place des forfaits par cas (DRG) et la libéralisation permettant à Genolier (SMN) et à Hirslanden de se tailler la part du lion au profit de leurs actionnaires (MM. Rupert, Aponte, etc.) ont eu un impact aussi certain que désastreux. Cette politique a aussi permis aux assureurs privés de faire payer à l'assurance obligatoire (AOS) une grande partie des soins jusqu'alors à leur charge.

Ces profits privés ont un coût qui est supporté par les assuré-e-s et les salarié-e-s du secteur. Les primes LAMal augmentent au point que près d'un quart de la population renonce aux soins faute d'argent, tandis que les salarié-e-s du secteur subissent des cadences et des horaires infernaux ainsi que la perte du sens de leurs métiers, faute de pouvoir l'accomplir correctement.

Il y a une décennie, nous avons raté l'occasion de combattre par référendum cette contre-réforme votée par le Parlement fédéral et introduisant les forfaits par cas. Nous avons aujourd'hui réussi une étape importante pour bloquer le parachèvement du démantèlement de ce qui reste du service public de la santé.

EFAS est une attaque tout aussi importante que les révisions précédentes. Elle donnerait tout le pouvoir aux caisses-maladie. Elle supprimerait le contrôle démocratique du financement des soins. Elle alourdirait encore la part supportée par les assuré-e-s via les primes et creuserait le caractère antisocial du financement des primes par tête qui ne touche ni les grandes fortunes, ni les entreprises. Elle soumettrait salarié-e-s et patient-e-s des EMS et des soins à domicile à la même logique délétère que celle qui sévit dans les hôpitaux et aggraverait encore la pression que subissent les salarié-e-s du secteur.

EFAS approfondirait les failles savamment laissées par les opposant-e-s à la LAMal dans les années 1990, avant sans doute de généraliser le modèle US testé en ce moment dans le Jura bernois par Genolier, Visana et le magistrat UDC responsable de la Santé dans ce canton. Le rationnement des soins serait décidé par les caisses – qui deviendraient les employeurs des médecins – en fonction, bien entendu, du niveau de bénéfices souhaité par les actionnaires des cliniques privées et des pharmas. Naturellement, les patient-e-s qui le peuvent auraient toujours la «liberté» de souscrire une complémentaire.

Notre référendum donne la possibilité de bloquer ce processus et de défendre un système de santé axé sur les besoins des patient-e-s et des salarié-e-s plutôt que sur les objectifs de rentabilité du Groupe Mutuel, de Genolier (SMN) et de Novartis, mis en œuvre par les technocrates qui calibrent ce système à cette fin.

Nous menons une vraie bataille de dignité, bien comprise par celles et ceux qui se sont mobilisé-e-s pour faire aboutir ce référendum. Ce résultat n'aurait pas été possible sans l'engagement des militant-e-s et des permanent-e-s de notre organisation. Un merci tout particulier à Virginie, Beatriz, Léa, Anna, Viviane et Agostino et à toutes celles et tous ceux qui, au secrétariat central comme dans les régions, ont œuvré à ce succès en battant le pavé pour faire aboutir ce référendum.

C'est avec la même énergie que nous allons entamer cette campagne. ■

SUISSE . La Loi sur l'électricité sera soumise au vote le 9 juin prochain. Le mouvement syndical appelle à voter oui.

Oui à la Loi sur l'électricité!

RETO WYSS¹. UNION SYNDICALE SUISSE

Cette Loi sur l'électricité (Loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables) est une révision de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) ainsi que de la Loi sur l'énergie (LEne). Elle est pour l'essentiel un projet relatif à la poursuite et au développement de divers instruments d'encouragement des énergies renouvelables et, ainsi, de la mise en œuvre rapide de la Stratégie énergétique 2050. Cette dernière prévoit l'abandon total des agents énergétiques fossiles et atomiques, raison pour laquelle – afin de remplacer le parc nucléaire et d'électrifier la mobilité et les systèmes de chauffage – les sources d'énergie renouvelable (soleil, vent, eau) doivent être massivement et rapidement développées. Si cela était laissé au bon vouloir du marché, un échec serait certain.

AXES IMPORTANTS DE LA LOI. Les objectifs de développement et les instruments d'encouragement se focalisent clairement sur le développement du solaire à partir de l'infrastructure existante. Afin de renforcer la production pendant le semestre hivernal, s'y ajoute un développement limité des installations solaires dans les Alpes, des éoliennes et des centrales hydrauliques. Les trois quarts environ de ce développement se feront sur la base de l'infrastructure existante. [...]

La Loi sur l'électricité ne prévoit pas uniquement le développement de la production d'énergie renouvelable, mais aussi la mise en œuvre de mesures d'efficacité. Jusqu'en 2035, il s'agira d'économiser 2 TWh par année à travers des efforts en matière d'efficacité. Désormais, les fournisseurs d'électricité seront contraints d'économiser à travers de telles mesures chez leurs client-e-s 2% d'électricité par rapport à la même période de l'année précédente.

Les décisions du Parlement ont également modifié la base légale de calcul des tarifs de l'énergie. Désormais, la production propre indigène d'énergie renouvelable devra servir pour une part minimum à l'approvisionnement de base et y être facturée selon les coûts de production. L'électricité potentiellement achetée en plus devra en outre être acquise selon des stratégies qui «les [les gestionnaires de réseau] prémunissent le mieux possible contre les fluctuations de prix du marché». La disposition sur les tarifs de l'approvisionnement de base diffère donc considérablement du «principe du prix

axé sur le marché». Cela permettra en particulier de mettre également enfin un terme aux «petits jeux» autorisés, grâce auxquels les entreprises énergétiques ont pu répercuter en partie légalement des coûts d'acquisition élevés payés pour les client-e-s libres sur les client-e-s bénéficiant de l'approvisionnement de base. Important: l'ouverture intégrale du marché de l'électricité, actuellement à nouveau débattue dans le cadre des négociations avec l'Union européenne, faisait partie intégrante du projet du Conseil fédéral de la Loi sur l'électricité. Le Parlement a toutefois complètement biffé du projet de loi une libéralisation totale, et cela, dès le début des délibérations.

APPRECIATION SYNDICALE. La Loi sur l'électricité s'intègre a priori bien dans l'approche syndicale de la «transition énergétique en tant que service public» et mérite de ce fait notre soutien. Avec la transformation accélérée du système énergétique, le besoin de main-d'œuvre croît aussi dans les secteurs concernés des branches de l'énergie et de la construction. [...]

Les nouvelles règles concernant la fixation des tarifs énergétiques dans l'approvisionnement de base seront à long terme synonymes, pour les petit-e-s client-e-s, de prix équitables et stables, ce qui est très important sous l'angle du pouvoir d'achat. En outre, l'abandon des agents énergétiques fossiles et atomiques rendra la Suisse plus indépendante des livraisons d'énergie et de matières premières par l'étranger et donc moins sensible aux crises géopolitiques et aux flambées des prix sur les marchés mondiaux.

La Loi sur l'électricité n'est pas parfaite. Par exemple, les mesures d'efficacité déjà mentionnées seront financées à travers une majoration, évaluée à 0,2 centime/kWh, du tarif d'utilisation du réseau. Cette mesure doit toutefois être considérée en relation avec la hausse du tarif de l'énergie d'en moyenne presque 5 centimes/kWh durant l'année écoulée. [...]

Du point de vue syndical, il est de plus absolument déterminant que l'ouverture totale du marché de l'électricité initialement prévue dans le cadre de ce projet ait pu être une nouvelle fois empêchée. [...]

¹ La version intégrale de cet article est disponible sur: <https://www.uss.ch/themes/services-publics/detail/oui-le-9-juin-2024-a-la-loi-sur-lelectricite>. Adaptations de la rédaction.

OCCUPATION AGRICOLE

Du 23 mars au 15 avril, le collectif des Hirondelles regroupant une cinquantaine d'agriculteurs-trices a occupé et cultivé un hameau agricole (Pontareuse à Boudry NE) laissé à l'abandon depuis 2019. Une manière de mettre l'accent sur les difficultés d'accès à la terre pour les paysan-ne-s et d'expérimenter de nouvelles manières de cultiver, respectueuses de la santé et des sols. ■

BAISSE DU TEMPS DE TRAVAIL

À la suite de six grèves importantes ces derniers mois, les conducteurs-trices de locomotive allemand-e-s organisé-e-s dans le syndicat GDL ont obtenu une baisse majeure de la durée du temps de travail. Cette dernière passera de 38 à 35 heures hebdomadaires d'ici à 2029. Non seulement sans baisse de salaire, mais même avec une augmentation de 420 euros en 2025: la lutte paie! ■

POLITIQUE INDUSTRIELLE?

Alors que la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a condamné la Suisse pour son inaction climatique, les salarié-e-s des entreprises de recyclage Vetropack (VD) et Stahl Gerlafingen (SO) luttent avec Unia contre des suppressions de postes. Ces attaques illustrent la nécessité de mettre sur pied une véritable politique industrielle à la hauteur du défi de la transition écologique. ■

DROITS HUMAINS EN SUISSE

Amnesty International a publié son rapport sur «La situation des droits humains dans le monde». Sans surprise, la Suisse y est épinglée, notamment pour ses restrictions au droit de manifester. Embûches en tous genres, interdictions de manifester en faveur de Gaza, dispersion par la force de manifestations dites non autorisées, autant de pratiques contraires aux droits humains qui tendent pourtant à se répandre. ■

Carton Rouge

Au Parlement européen. Ce dernier a adopté le 10 avril dernier un sinistre «pacte sur la migration et l'asile», qui prévoit plusieurs mesures répressives. Parmi celles-ci, l'ouverture du profilage racial dans le travail de la police et la mise en place de camps aux frontières de l'Union européenne pour détenir les requérant-e-s d'asile, y compris les enfants. La procédure d'examen de la demande d'asile sera «simplifiée» et accélérée afin de multiplier les renvois aux frontières de l'Europe dans des pays tiers peu sûrs. Ce recul des droits majeur n'aura aucune conséquence sur les départs, il ne fera qu'augmenter la souffrance des exilé-e-s (près de 4000 personnes sont mortes en voulant rejoindre l'Europe en 2023). ■

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) . La majorité de la population suisse ignore qu'une guerre se déroule en République démocratique du Congo (RDC) depuis des décennies. Le silence des médias traditionnels sur le drame vécu à l'est de la RDC n'y est certainement pas pour rien.

No Congo, No Phone!

BRIGITTE LEMBWADIO . PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION JESUISRDCONGOLAISE
MARIE-BELLE KAMBILA . RESPONSABLE COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION PAMOJA SWISSRDC
KEYSTONE . PHOTO

Parmi le faible pourcentage de celles qui sont renseigné-e-s sur le conflit en RDC, peu en connaissent les contours, considérant souvent qu'il s'agit d'un conflit inter-congolais qui ne les concerne pas. Or rien n'est moins sûr. La situation à l'est de la RDC, qui dure en réalité depuis près de trente ans, est marquée par une combinaison de conflits armés, de tensions communautaires et de luttes pour le pouvoir, exacerbée par les pillages des ressources naturelles du pays. Les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri sont les principales zones affectées par ces conflits, qui impliquent une multitude de groupes armés prétendument locaux, mais en réalité financés et instrumentalisés par des mains étrangères en vue de contrôler les territoires riches en ressources indispensables aux nouvelles technologies.

Les États voisins du Rwanda et de l'Ouganda, soutenus en douce par leurs alliés étrangers que sont les États-Unis, l'Angleterre et l'Union européenne, utilisent des groupes armés pour semer la terreur au sein des populations locales, qui sont, au mieux, chassées de leurs terres, lorsqu'elles ne sont pas violées et massacrées sans états d'âme. Loin ici l'idée de dédouaner les autorités congolaises de leur responsabilité car la mauvaise gouvernance ou les complicités internes et autres trahisons, dans l'armée par exemple, ont assurément contribué à maintenir le calvaire vécu par les populations.

RESPONSABILITÉ DES MULTINATIONALES.

Comme l'a déclaré le D^r Denis Mukwege, Prix Nobel de la paix 2018, «le Congo est comme une bijouterie à ciel ouvert». Les complicités et le silence de la communauté internationale sont certainement dus aux besoins inextinguibles de toutes les puissances économiques en minerais stratégiques très abondants en RDC, tels que le coltan (80% des réserves mondiales dans la région du Kivu seul), le cobalt (62% des réserves mondiales), l'uranium, le cuivre, le diamant, le manganèse, etc. Alors qu'elle détient toutes ces richesses, la population se retrouve prise au piège car ces mêmes trésors sont la source de tous ses malheurs! L'industrie d'extraction minière et la technologie jouent un rôle essentiel dans l'affaiblissement de l'économie de la RDC et le désespoir dans lequel sont maintenu-e-s ses citoyen-ne-s à l'est. C'est le moment de revenir à notre responsabilité indirecte car les entreprises minières, nationales et internationales, à l'exemple de la multinationale suisse Glencore, ont



exploité durant des décennies les vastes réserves minérales du Congo, générant des profits considérables tout en suscitant des préoccupations quant à l'impact social et environnemental de leurs activités¹. Glencore a créé des sociétés filles en RDC et peut ainsi se dédouaner de toute responsabilité.

POPULATIONS PRISES AU PIÈGE.

La demande croissante en minéraux essentiels pour la fabrication de produits technologiques – smartphones, ordinateurs ou véhicules électriques – a amplifié l'exploitation des ressources naturelles de la RDC, impactant de manière très importante les populations des régions de l'est du pays.

Les populations locales sont en effet prises au piège entre les divers intérêts et parties, prêtes à tout pour arriver à leurs fins. Les violations des droits humains, y compris les violences sexuelles (selon les données de Médecins du Monde, 48 femmes subissent des violences sexuelles chaque jour à l'est de la RDC, il s'agit d'une arme de guerre redoutable), les enlèvements et les déplacements forcés sont monnaie courante tandis que les communautés locales luttent pour accéder aux services de base tels que la santé, l'éducation et l'eau potable.

Le régime rwandais utilise les richesses de la RDC pour sa propre émergence et soutient de manière claire le groupe paramilitaire violent M23. Selon divers médias, le Rwanda est, cette année encore et pour la 5^e fois, le premier exportateur mondial de coltan alors que ce pays n'a pas cette ressource sur son sol. Ainsi, lorsque les États et les multinationales achètent ou négocient le coltan avec ce pays, ils n'ignorent pas que c'est au prix du sacrifice de vies innocentes au Congo.

Au cours de ce conflit, le déplacement des populations a été massif à l'est de la RDC. Rien que ces derniers mois, à la suite du réarmement des M23 par le Rwanda, les populations ont dû fuir leurs maisons et s'entasser dans des camps de fortune autour de la ville de Goma. On parle de plus de 2 millions de personnes manquant de tout.

BRISER LE SILENCE.

Plus de 6 millions de Congolais-e-s ont perdu la vie dans le silence assourdissant de la communauté internationale, dans un mépris évident du reste de l'humanité que nous sommes censé-e-s former. Les rapports parlent d'holocauste, de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité. Quelle que soit la définition que l'histoire donnera à ces atrocités, on retiendra qu'on tue en silence au Congo. À se demander si la vie a la même valeur ou si c'est l'origine des victimes qui détermine notre sensibilité.

Aujourd'hui, après des années de silence, peu à peu, des voix se font entendre pour dénoncer ce qui se passe au Congo. Porté d'abord par le D^r Mukwege, le combat pour la fin des exactions commises en RDC prend forme. Un éveil timide des consciences se fait sentir dans la diaspora congolaise. Mais cette dernière a besoin du soutien de tou-te-s et d'une mobilisation populaire à large échelle. Le Congo a besoin de nos voix! ■

Le titre de cet article reprend une chanson du rappeur BM.

¹ Voir l'enquête de Public Eye intitulée «Les affaires troubles de Glencore en RDC», disponible sur: <https://www.publiceye.ch/fr/thematiques/negoce-de-matieres-premieres/glencore-en-rdc>

LA SUISSE EXISTE par Jean Ziegler

SOCIOLOGUE . ANCIEN RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION ET AUTEUR¹

ISRAËL GOUVERNE À BERNE

Ayman Nasrallah, né dans la ville de Gaza, est citoyen suisse depuis plus de vingt ans. Il est propriétaire de la société de vente de voitures Centre Auto Prestige et membre actif du Parti socialiste du canton de Genève depuis des décennies. Sa femme est Genevoise d'origine et sa fille Laura est une avocate renommée. Trois de ses sœurs et deux de ses frères vivent dans l'enfer de Gaza.

Rappel: depuis six mois, Israël répond à l'attaque terroriste des combattants du Hamas contre des villages du sud d'Israël par sa tout aussi terrible campagne de vengeance. Jusqu'à présent, les bombardements israéliens ont fait plus de 31 000 mort-e-s et plus de 300 000 blessé-e-s graves.

MUTISME. Octobre 2023: Ayman Nasrallah demande aux autorités le regroupement familial pour sa famille, qui est un droit inscrit dans la loi. Il s'agit de sauver de la mort et de la mutilation les trois sœurs et les deux frères du citoyen suisse Nasrallah, ainsi que leurs enfants. Toutes les demandes ont été déposées conformément à la loi. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) n'a pas donné de réponse – malgré la situation extrêmement dangereuse en raison du génocide israélien.

Plus de dix autres familles suisses ont déposé une demande de regroupement familial pour leurs proches à Gaza. Le SEM refuse apparemment tout regroupement familial avec des personnes originaires de Gaza. Une violation claire, volontaire et potentiellement mortelle de la loi.

TRACASSERIES. En 2023, le médecin genevois Raoul Salti a déposé une demande d'entrée en Suisse et de soins pour 15 enfants palestinien-ne-s gravement blessé-e-s. Le SEM a refusé d'octroyer des visas humanitaires. Au lieu de cela, le SEM a accordé au Dr méd. Salti des visas exclusivement médicaux. La différence est énorme: un visa médical limité à 90 jours coûte (voyage, capital de garantie, etc.) près d'un million de francs pour 15 personnes.

Le médecin Salti n'a pas baissé les bras. En décembre, grâce à des dons privés, il a réussi à faire venir à Genève huit enfants âgé-e-s de 16 mois à 17 ans et leurs mères pour les faire opérer et les soigner. Les autres enfants avaient entre-temps péri sous la grêle des bombes israéliennes.

HONTE. Fin avril, le Dr méd. Salti, admirable et courageux, se rend à Gaza avec cinq autres médecins (Suisse et Français). Il veut ramener en Suisse d'autres enfants qui n'ont aucune chance de survie en restant à Gaza. Il espère obtenir enfin des visas humanitaires cette fois-ci.

«Israël gouverne à Berne», déclare le conseiller aux États socialiste Carlo Sommaruga, qui se bat de manière exemplaire contre les bureaucrates du SEM peu scrupuleux. Depuis 2018, la Suisse entretient avec le groupe d'armement israélien Elbit une étroite coopération en matière d'armement, qui se chiffre en millions. Par sa cruelle indifférence, le SEM veut éviter toute contrariété avec le frère d'armes israélien. Et c'est une honte flagrante pour notre pays. ■

¹ Jean Ziegler a notamment publié: *Le Capitalisme expliqué à ma petite-fille (en espérant qu'elle en verra la fin)*. Seuil, 2018.